

L'Environnement pour les **EUROPEENS**

Magazine de la Direction Générale de l'environnement

Biodiversité

Le grand défi des cinq prochaines années

- > Le changement climatique:
Nouvelle campagne européenne
de sensibilisation
- > Promouvoir les technologies vertes
- > L'UE et l'Inde font front commun



Sommaire

3 Biodiversité
Le grand défi des cinq prochaines années



5 Semaine verte 2006
La perte de la biodiversité, plus grave que le changement climatique?



6 LES GRANDS THÈMES: la Convention sur la diversité biologique
Plus qu'une convention: la vie telle que nous la connaissons



7 Changement climatique
Tous à nos thermostats



8 Pour des transports plus écologiques
La stratégie européenne vise les émissions polluantes des voitures



9 Coopération internationale
L'UE et l'Inde font front commun



10 Les déchets de la marine
Un bulletin de santé pour les navires en fin de vie



11 Éco-innovation
Promouvoir les technologies vertes



12 Installations industrielles
Permis environnementaux: un nouvel élan s'impose



13 L'environnement et les nanosciences
Nanotechnologies: panacée ou boîte de Pandore?



14 Les jeunes Européens et l'environnement
Le site web fait peau neuve



15 En bref

- Le changement climatique au programme de la Semaine européenne de la mobilité
- De la connaissance à la croissance durable
- Vers une politique énergétique durable
- Ne désertez pas les zones arides

16 Nouvelles publications
Propositions et Communications récentes
Agenda

Imprimé sur papier 100% recyclé

Rédaction – Information

L'Environnement pour les Européens est un magazine publié par l'unité «Communication» de la Direction Générale de l'environnement.

Rédacteur en chef: Henk Kalfsbeek. Coordinatrice: Rosa Fina. Publication trimestrielle, *L'Environnement pour les Européens* est disponible en allemand, anglais, espagnol, français, italien, polonais et grec. Abonnement gratuit. Pour plus d'informations, contacter l'unité «Communication»:

Fax: (32-2) 29-69560

Information et documents: ec.europa.eu/environment/env-informa/

Site web *L'Environnement pour les Européens*:
ec.europa.eu/environment/news/efe/index.htm

Pour de plus amples détails, cliquer sur:
ec.europa.eu/environment/index_fr.htm

L'Europe verte en ligne

Où en est la législation communautaire dans le domaine de l'environnement? Que fait l'Europe en matière de faune et de flore, de qualité des eaux, de gestion des déchets? Qu'est-ce qu'une politique de produits intégrée et comment bénéficier d'un écolabel? De A (Accession Strategies for the Environment) à Z – ou plus précisément W (Wildlife Protection) –, un index alphabétique guide les interrogations de ceux qui s'intéressent aux questions (scientifiques, politiques, industrielles...) touchant au domaine – large sensu – de l'environnement. Ces informations sont accessibles à partir de la page d'accueil du site Internet de la DG Environnement de la Commission européenne. Vous pouvez ainsi cerner ses domaines d'action, vous informer sur les instruments de financement en vigueur ou encore affiner vos recherches en consultant une librairie virtuelle bien fournie (lettres d'information contenant des analyses et des reportages, discours clés, communiqués de presse, manifestations...). Découvrez les tout derniers développements en cliquant sur «Quoi de neuf?».

ec.europa.eu/environment/index_fr.htm

Note

Ni la Commission européenne, ni aucune personne agissant en son nom, ne pourra être tenue responsable de l'utilisation éventuelle des informations contenues dans la présente publication, ni des erreurs qui, malgré le soin apporté à la préparation et au contrôle de cette publication, pourraient s'y glisser.

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 2006
ISSN 1563-4159

© Communautés européennes, 2006
Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

Printed in Belgium

Abonnements

Je souhaite recevoir gratuitement un exemplaire de la publication trimestrielle *L'Environnement pour les Européens*

en allemand en anglais en espagnol en français en italien en polonais en grec

Nom:

Organisation:

Rue: **N°:**

BP: **Code postal:**

Ville: **Pays:**

Tél.: **Fax:**

E-mail:

Formulaire à envoyer ou à télécopier à la DG Environnement – Unité «Communication»
Rue de la Loi 200 – B-1049 Bruxelles
Fax (32-2) 296 95 60

Vous pouvez également vous abonner en ligne à l'adresse:
ec.europa.eu/environment/maillingregistration/main/mailling_reg.cfm



© Scottish National Heritage/Laurie Campbell

➤ Biodiversité

Le grand défi des cinq prochaines années

Les dirigeants européens se sont engagés à mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité dans l'UE d'ici 2010. Ils ont promis, avec d'autres dirigeants du monde entier, de freiner considérablement le rythme global de perte de biodiversité à l'horizon 2010. Mais il faudra redoubler nos efforts pour tenir ces engagements. La Commission européenne publie une Communication qui tient lieu de feuille de route.

Que les activités humaines détruisent la nature lentement, mais sûrement, est un fait établi. Conscients du problème, les dirigeants européens ont décidé en 2001 de s'attaquer à l'appauvrissement de la biodiversité. Il y va de notre propre intérêt. De la biodiversité – les organismes, espèces et écosystèmes qui constituent le monde vivant de notre planète – dépendent notre alimentation, notre santé et nos conditions de vie, soit la survie même de l'humanité.

La biodiversité contribue au plaisir et à l'inspiration que nous procure la nature. Et elle est vitale, car elle permet aux écosystèmes de remplir leurs fonctions, que ce soit produire du bois, du carburant, des fibres, des médicaments, de l'air respirable et de l'eau, ou réguler le climat.

Un plan d'action communautaire à l'horizon 2010 et au-delà

À mi-parcours, la nouvelle Communication de la Commission *Enrayer la diminution de la biodiversité d'ici 2010, et au-delà* identifie des domaines politiques clés et définit les

objectifs prioritaires et les mesures à prendre pour garantir le maintien des services que les écosystèmes rendent à l'homme (voir l'encadré).

Des progrès significatifs ont été accomplis ces cinq dernières années en matière de lutte contre l'appauvrissement de la biodiversité, mais il reste beaucoup de chemin à parcourir. Au nombre des principaux habitats d'Europe, les terres agricoles, les forêts, les zones humides, les montagnes et les écosystèmes d'eau douce sont tous sérieusement perturbés.

La fragmentation des écosystèmes en Europe est plus grave que sur tous les autres continents. Une fois un certain seuil franchi, il est très difficile, voire impossible d'y remédier. L'extinction est irrémédiable.

On s'attend à ce que le changement climatique accentue la menace. La mondialisation et la croissance du tourisme et des échanges internationaux ont pour corollaire l'introduction d'espèces allogènes, qui prennent souvent le dessus sur les espèces indigènes, la réduction de la biodiversité et la nécessité d'un contrôle très onéreux.

Dépendance mutuelle

Il reste peu de zones naturelles «intactes» en Europe à cause du degré de développement. Créer des parcs ainsi que des réserves peut contribuer à la sauvegarde d'une partie importante de notre biodiversité, mais cela ne suffit pas: il faut aussi préserver la nature en dehors des zones protégées.

Le réseau Natura 2000, constitué de sites où la conservation de la nature peut aller de pair avec des activités humaines, est la pierre angulaire de la politique de l'UE en faveur de la biodiversité. En voie d'achèvement dans les 25 États membres, le réseau comptera quelque 20 000 sites, ce qui représente près de 20% du territoire de l'UE, soit la superficie de l'Allemagne et de l'Italie. L'étape suivante sera d'élargir cette initiative à l'environnement marin.

L'UE et la biodiversité dans le monde

Dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique (CDB, voir page 6), des dirigeants du monde entier se sont engagés lors

»



© Scottish National Heritage/Laurie Campbell

du Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg en 2002, à «réduire sensiblement le rythme de dégradation de la biodiversité à l'échelle planétaire d'ici 2010». Aujourd'hui, on estime que la biodiversité se détériore à un rythme 50 à 1 000 fois plus rapide que le rythme naturel.

Les Parties à la CDB se sont réunies en mars 2006 à Curitiba, au Brésil. Elles ont décidé de renforcer le cadre mondial prévu pour évaluer les progrès réalisés sur la voie de l'accomplissement de l'objectif fixé à l'horizon 2010. Elles ont défini des objectifs concrets à atteindre dans les délais impartis lors de la mise en œuvre de programmes conçus pour sauvegarder la biodiversité des forêts, des eaux intérieures, des zones arides et subhumides, des zones marines et côtières,

des îles et des montagnes. Elles se sont également penchées sur la mise en œuvre du programme concernant les zones protégées. À cet égard, elles entendent mettre sur pied un réseau mondial qui inclurait les eaux internationales. Enfin, elles ont adopté une procédure en vue de négocier un régime international pour l'accès aux ressources génétiques (les cultures, les plantes des pâtures, les légumes, les fruits, etc.) et le partage des avantages d'ici 2010.

Réglementation des échanges d'OGM

À Curitiba, les Parties au Protocole de Cartagena sur la biosécurité¹ ont également conclu un accord sans précédent sur la documentation nécessaire pour les échanges internationaux d'OGM à usage agricole. Elles ont pris des décisions importantes concernant le développement des capacités en matière de biosécurité dans les pays en développement,

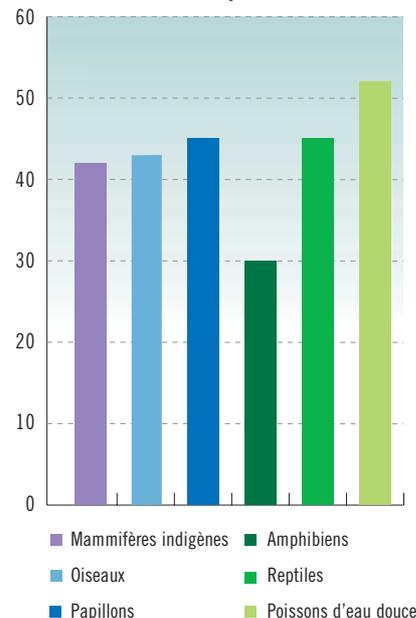
l'évaluation des risques et le portail d'information sur l'internet, en l'occurrence le «Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques».

¹ Adopté par les Parties à la CDB, le Protocole de Cartagena est entré en vigueur le 11 septembre 2003. Il fixe des normes minimales pour le transport international des organismes génétiquement modifiés (OGM). Il revêt une importance particulière pour les pays en développement qui ne se sont pas nécessairement dotés de systèmes de contrôle permettant d'évaluer l'impact des OGM.

Les atouts de la nouvelle Communication sur la biodiversité

- Cette Communication insiste sur l'application de la politique existante et ne cherche pas à introduire de nouvelles dispositions légales.
- Elle propose un plan d'action qui doit inciter tous les acteurs aux niveaux européen et national à unir leurs forces pour mettre en œuvre les mesures les plus efficaces sur la voie de l'accomplissement de l'objectif fixé à l'horizon 2010.
- Elle définit le rôle des institutions européennes et des États membres les uns vis-à-vis des autres et présente une série d'objectifs à atteindre ainsi que des indicateurs à utiliser pour mesurer les progrès réalisés.
- Elle attire l'attention sur la limitation des fonds européens pouvant être affectés à la gestion des sites Natura 2000 et à la mise en œuvre des mesures d'accompagnement, appelant les États membres à allouer les moyens financiers requis.
- Elle propose une série d'objectifs prioritaires à atteindre pour conserver et rétablir la biodiversité ainsi que maintenir les fonctions des écosystèmes dans les campagnes et dans l'environnement marin à l'extérieur des zones protégées, soutenir l'adaptation de la biodiversité au réchauffement de la planète, réduire l'impact des espèces allogènes envahissantes et étoffer la base de connaissances. La réalisation de ces objectifs passe par un financement suffisant, un engagement politique fort en faveur de la biodiversité, l'établissement de partenariats et la sensibilisation de l'opinion.
- Cette nouvelle Communication annonce un débat sur la vision à plus long terme concernant la biodiversité dans l'UE, qui servira de cadre aux politiques en la matière. Cette vision doit reconnaître les liens d'interdépendance qui nous unissent à la nature ainsi que la nécessité d'instaurer un nouvel équilibre entre le développement et la conservation de la nature.
- Quant aux mesures à l'échelle mondiale, la Communication fixe des priorités pour renforcer la contribution de l'UE en vue de réduire sensiblement le rythme de perte de la biodiversité. Parmi ces priorités, citons celles visant à renforcer le soutien à la biodiversité au travers d'aides au développement, à réduire les effets des échanges communautaires sur la biodiversité mondiale et à améliorer la gouvernance internationale en matière de biodiversité.

Espèces menacées d'extinction dans l'UE (Espèces %)



Pour plus d'informations

CBD
www.biodiv.org/default.shtml
 RdP-3
www.biodiv.org/doc/meeting.aspx?mtg=MOP-03
 DG Environnement
ec.europa.eu/environment/nature_biodiversity/index_en.htm
 Natura 2000
ec.europa.eu/environment/nature/home.htm
 Rapport de l'AEE «Constats et perspectives» 2005 (EEA State and outlook report 2005)
reports.eea.eu.int/state_of_environment_report_2005_1/



➤ **Semaine verte 2006**

L'UE vient de lancer une campagne de sensibilisation à la lutte contre la perte de biodiversité d'ici 2010 et à la réhabilitation des habitats et des écosystèmes. Cet engagement montre à quel point les dirigeants et les citoyens européens s'inquiètent d'un problème environnemental que beaucoup mettent sur un pied d'égalité avec le changement climatique. Habitée à s'attaquer aux problématiques majeures, la *Semaine verte* 2006 portera cette année sur la diversité biologique.

La perte de la biodiversité, plus grave que le changement climatique ?

Lors de la conférence qui a réuni en mars 2006 à Curitiba (Brésil) les 188 gouvernements signataires de la Convention des Nations unies sur la diversité biologique, Stavros Dimas a rappelé dans son discours que «l'appauvrissement de la biodiversité fait peser une menace plus lourde que le changement climatique, dans la mesure où rien ne permet de ramener à la vie une espèce après son extinction».

Il a insisté sur la gravité de la menace dans le monde entier ainsi que sur la nécessité de prendre des mesures. À Curitiba, il a reconnu qu'il restait encore beaucoup à faire pour expliquer pourquoi l'extinction d'une espèce peut avoir un impact mondial irréversible et pour sensibiliser l'opinion à ce problème. La *Semaine verte* 2006 est assurément un bon moyen de prêcher la bonne parole et d'informer les Européens.

La biodiversité au bord du précipice

Les scientifiques partagent les inquiétudes du Commissaire. Selon eux, l'appauvrissement de la biodiversité est sur un pied d'égalité avec le changement climatique si l'on se base sur la menace qu'il fait peser sur les sociétés. Et pourtant, la liste des espèces menacées d'extinction ne cesse de s'allonger et de se diversifier. Et cela malgré les efforts consentis dans le monde pour réduire

sensiblement ou, dans le cas de l'Europe, enrayer la perte de biodiversité d'ici 2010 (voir les pages 3, 4 et 6).

Cet appauvrissement est-il vraiment inéluctable? La *Semaine verte* 2006 montrera les mesures adoptées par l'UE et ses partenaires pour s'attaquer à la perte de biodiversité. Les débats s'articuleront toute la semaine autour de quatre grands thèmes: la question de la biodiversité à l'échelle mondiale, la gestion des ressources naturelles, la place de la nature et, enfin, la biodiversité et la société.

La formule de la *Semaine verte*, qui en est maintenant à sa sixième édition, a le mérite d'offrir tant aux citoyens qu'aux parties prenantes et aux décideurs l'occasion de s'exprimer librement dans plus d'une vingtaine de sessions.

Les participants pourront partager leurs expériences et explorer de nouvelles pistes de développement durable dans l'acception la plus large du terme, qu'ils préfèrent mesurer les progrès accomplis dans le monde sur la voie de l'accomplissement de l'objectif fixé pour 2010 (et se pencher sur les mesures que les citoyens peuvent prendre pour y contribuer) ou s'intéresser aux moyens de protéger la biodiversité, des simples gènes aux écosystèmes complexes. Certaines sessions seront consacrées aux défis politiques, économiques et sociaux liés à la perte de biodiversité. D'autres étudieront les approches à

adopter pour partager équitablement les avantages de la biodiversité ou pour faire passer les messages primordiaux et amener les citoyens à changer de comportement.

La qualité des orateurs et la diversité des participants – ONG, entreprises, secteur public et communauté scientifique – témoignent de l'intérêt suscité par la *Semaine verte* qui s'est élevée au rang de grande conférence environnementale annuelle.

Semaine verte: montrer l'exemple

Le grand slogan de la *Semaine verte* sera: «Changeons de comportement». Dans son souci de montrer l'exemple, la Commission a pris des mesures pour s'assurer de la «neutralité climatique» de sa conférence environnementale annuelle. Elle a acheté un quota sur le marché international des émissions de carbone pour compenser l'empreinte écologique de l'événement en 2005, dans l'esprit du thème retenu, à savoir le changement climatique. Elle s'apprête à faire de même pour l'édition 2006 de la *Semaine verte* qui sera consacrée à la biodiversité.

Selon ses coordinateurs au sein de la DG Environnement, la *Semaine verte* est la première conférence «climatiquement neutre» qu'organise la Commission européenne. C'est un signal fort, qui montre que la Commission joint le geste à la parole lorsqu'il s'agit de lutter contre le changement climatique et d'autres problèmes majeurs qui guettent la planète, comme l'appauvrissement de la diversité biologique.

Pour plus d'informations

Semaine verte 2006
ec.europa.eu/environment/greenweek/home.html



Plus qu'une convention: la **vie** telle que nous la connaissons

La diversité biologique, ou biodiversité, c'est la vie sous toutes ses formes, des simples gènes à la planète, en passant par les espèces et les écosystèmes. Aujourd'hui, la dégradation mondiale de la biodiversité exige une action internationale concertée, précisément ce qu'appelle de ses vœux la Convention des Nations unies sur la diversité biologique (CDB) qui plaide en faveur d'une réduction sensible de la perte de biodiversité. Il s'agit d'un pas sur la bonne voie, mais que fait l'UE de son côté pour freiner l'appauvrissement de la biodiversité?

Le scénario est simple à souhait: les ressources biologiques sont essentielles à notre survie et les perdre ou les détruire revient à mettre en danger non seulement la vie d'espèces, d'habitats et d'écosystèmes tout entiers, mais aussi la nôtre.

C'est à la biodiversité que nous devons l'air que nous respirons, l'eau que nous buvons, les aliments que nous mangeons, les carburants qui font tourner nos machines, les matières que nous utilisons pour nous vêtir et nous loger, les médicaments qui nous soignent, etc. Mais tout ne tourne pas autour de nous. La biodiversité procure aussi à d'autres espèces les ressources dont elles ont besoin pour survivre. C'est de toute évidence un problème d'envergure mondiale, que les Nations unies et l'UE prennent – à juste titre – très au sérieux.

En Europe, l'urbanisation, l'agriculture intensive, l'industrie, la pollution, les espèces végétales et animales envahissantes et le changement climatique accablent les espèces vulnérables et réduisent les habitats naturels à une peau de chagrin. La moitié environ de nos zones humides et pâturages sont menacés et près de 40% de nos mammifères, dont le renard arctique, l'ours brun ainsi que des mammifères marins, sont considérés comme étant en danger. D'autres espèces, telles que le lynx ibérique, sont en voie d'extinction. Les oiseaux et papillons d'Europe, ainsi que de nombreuses espèces de reptiles et d'amphibiens, sont également touchés.

Quel est le prix de la biodiversité?

La CDB plaide en faveur de la conservation de la biodiversité, mais insiste également pour qu'elle soit utilisée et partagée dans le monde d'une manière durable, juste et équitable. Selon un dossier de la Commission sur la nature et la biodiversité, les biens et services que nous procurent les écosystèmes et les espèces représentent 26 000 milliards d'euros par an. Ce dossier rappelle que «la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité sont essentielles à

l'éradication de la pauvreté dans les pays en développement ainsi qu'au maintien des moyens d'existence et de la croissance économique en Europe et dans le monde».

L'action de l'UE: de Rio à Malahide

La CDB est née en 1992, à la suite du Sommet de la Terre à Rio, événement historique s'il en est. Aujourd'hui, elle compte 188 «Parties», dont l'UE qui l'a signée en 1993, comme tous ses États membres l'ont fait individuellement. L'Union joue un rôle de tout premier plan et s'efforce d'aider le monde à atteindre, voire à dépasser, les nombreux objectifs de la convention.

En 1998, l'UE a rendu public son projet de stratégie en faveur de la biodiversité qui s'articule autour de quatre plans d'action: l'un pour la conservation des ressources naturelles, et les autres pour l'agriculture, la pêche et, enfin, la coopération économique et l'aide au développement. «Nature et biodiversité» est l'une des quatre priorités du sixième programme d'action communautaire pour l'environnement (2002-2012), les trois autres étant le changement climatique, la gestion des déchets et des ressources ainsi que l'environnement et la santé.

Sous la présidence irlandaise de l'UE, en 2004, des parties prenantes réunies en conférence ont lancé l'impérieux «message de Malahide» pour rappeler aux dirigeants européens qu'ils doivent redoubler leurs efforts afin d'atteindre l'objectif fixé à l'horizon 2010 par l'UE, à savoir enrayer la perte de la biodiversité et pas simplement la réduire sensiblement. La Commission prépare actuellement un plan d'action (voir les pages 3 et 4) qui indiquera précisément comment l'UE et les États membres doivent s'y prendre pour relever les défis en Europe et dans le monde.

La biodiversité sera également mise à l'honneur lors de la Semaine verte 2006 (voir la page 5). Selon la Commission, nous devons considérer que 2010 n'est qu'une étape et regarder au-delà. Nous devons reconnaître les relations complexes que nous entretenons avec la nature et tout mettre en œuvre pour parvenir à une forme plus équilibrée de développement. Les progrès sont réels, certes, mais la biodiversité continue de disparaître à un rythme sans précédent. ■

Pour plus d'informations

Convention des Nations unies sur la diversité biologique (CDB)
www.biodiv.org/default.shtml
 Semaine verte 2006
ec.europa.eu/environment/greenweek/home.html

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE: VOUS POUVEZ LE MAITRISER.



ECONOMISEZ L'ENERGIE. RECYCLEZ. MARCHEZ. CHANGEZ !

➤ Changement climatique

«La lutte contre le changement climatique commence à la maison». Tel est le message de la campagne que la Commission européenne lancera en juin pour sensibiliser les citoyens et les amener à réaliser qu'ils assument tous une part de responsabilité et qu'ils ont le pouvoir de calmer la surchauffe de la planète.

Tous à nos thermostats

Aujourd'hui, les systèmes de régulation de la climatisation n'ont plus de secret pour nous, que ce soit à la maison, au bureau ou en voiture. Il nous suffit d'appuyer sur un bouton pour chauffer nos maisons en hiver et les rafraîchir en été. La nouvelle campagne choc de la DG Environnement de la Commission européenne est conçue pour nous rappeler que notre comportement est aussi un système de climatisation qui permet de réduire le réchauffement de la planète.

Pour faire passer ce message, des affiches accrocheuses montrant la Terre vue de l'Espace avec un thermostat géant seront placardées dans toute l'Europe, avec le slogan: "Le changement climatique: vous pouvez le maîtriser".

Et les faits confirment cette affirmation. «Si tous les Européens éteignaient leurs appareils électriques au lieu de les laisser en mode de veille, ils économiseraient une grande quantité d'électricité, de l'ordre de la consommation d'un pays comme la Belgique», martèle Renita Bhaskar, coordinatrice de la campagne à la DG Environnement.

Un tiers de la consommation énergétique de l'UE est imputable aux ménages, qui sont donc responsables d'un cinquième environ des émissions de gaz à effet de serre dans l'UE. La consommation d'énergie des ménages se répartit comme suit: 70% pour le chauffage, 14% pour la production d'eau

chaude et 12% pour l'éclairage et les appareils électriques. Ajoutons que les voitures particulières sont responsables d'un dixième des émissions de gaz à effet de serre dans l'UE.

Citoyens responsables et gardiens de l'environnement

Le message sera relayé non seulement via la campagne d'affichage, mais également au travers de spots à la radio et à la télévision, d'encarts dans la presse, de communiqués sur l'internet et d'initiatives de relations publiques. Il sera par ailleurs véhiculé dans un programme scolaire à l'intention des élèves de 13 à 18 ans. Ce programme encouragera les élèves à tenir un journal des mesures qu'ils prennent personnellement pour réduire les émissions de CO₂ pendant une période déterminée.

La campagne vise à lutter contre le sentiment d'impuissance que de nombreuses personnes éprouvent face au changement climatique ainsi qu'à d'autres formes de dégradation environnementale. Elle cherche à donner aux citoyens le sens des responsabilités en leur prodiguant des conseils faciles à suivre pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ainsi qu'en leur montrant que des petits changements dans leur comportement de tous les jours peuvent contribuer grandement à la lutte contre le changement climatique.

Les personnes qui s'efforcent déjà de réduire leur impact sur l'environnement constituent le public cible de cette initiative. Celle-ci doit en effet les encourager à poursuivre dans cette voie, les amener à devenir les ambassadeurs de la campagne et à persuader d'autres personnes d'adopter un comportement plus responsable à l'égard de l'environnement.

La campagne a été examinée dans tous les États membres avant son lancement et a fait l'objet de tests plus approfondis dans trois pays, à savoir l'Irlande, l'Italie et la Pologne. «Ces pays ont été sélectionnés car ils représentent des régions géographiques différentes de l'UE et figurent au nombre des pays où il n'y a guère eu de campagnes de sensibilisation au changement climatique récemment», explique Renita Bhaskar.

Les premiers résultats sont prometteurs, dans la mesure où une étude montre que cette initiative présente un grand potentiel et est tout à fait susceptible d'influencer l'opinion publique. Deux tiers des personnes sondées dans les trois pays pilotes ont déclaré que la campagne les avait amenées à réfléchir à ce qu'elles pourraient faire pour réduire le changement climatique. ■

Pour plus d'informations

Le site web de la campagne sera lancé en juin:
www.climatechange.eu.com



► Pour des transports plus écologiques

La stratégie communautaire en faveur de la réduction des émissions de CO₂ des voitures particulières est un volet essentiel de la politique européenne de l'environnement et des transports, dans la mesure où elle engage les constructeurs automobiles à rendre les transports plus écologiques et à améliorer la qualité de vie des citoyens du monde.

La stratégie européenne prend pour cible les émissions polluantes des voitures

Les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) des voitures particulières sont en grande partie responsables du changement climatique, en particulier dans les pays industrialisés. Bien que les véhicules en génèrent à tous les stades ou presque de leur cycle de vie, notamment lors de l'extraction des matières premières et de la fabrication des pièces détachées, c'est à la combustion de leur carburant, essence ou diesel, qu'est imputable la plus forte proportion des émissions de CO₂.

La stratégie communautaire visant à réduire les émissions de CO₂ des voitures particulières et à diminuer la consommation de carburant s'articule autour de trois piliers: l'engagement des constructeurs automobiles à diminuer la consommation des véhicules, l'amélioration de l'information sur les véhicules et les mesures fiscales encourageant les économies de carburant. Les émissions de CO₂ dépendent de la consommation de carburant: un véhicule qui produit moins d'émissions consomme moins de carburant, il est donc plus économique! L'objectif fixé par l'UE est d'atteindre 120 g de CO₂ par kilomètre parcouru, soit 4,5 litres de diesel ou 5 litres d'essence aux 100 km.

Les constructeurs automobiles tiennent leurs promesses

Jusqu'ici, les constructeurs automobiles européens, japonais et coréens (représentés par leur association respective: l'ACEA, la JAMA et la KAMA), qui fabriquent quelque 98% des véhicules commercialisés sur le marché européen, ont négocié, puis mis en œuvre d'importants engagements sur une base volontaire:

- toutes les parties s'engagent à atteindre les mêmes objectifs quantitatifs d'émissions pour les voitures neuves;
- elles s'efforceront d'atteindre ces objectifs essentiellement grâce à l'introduction de nouvelles technologies et aux changements du marché liés à ces développements.

Jusqu'ici, l'ACEA, la JAMA et la KAMA ont tenu parole et ont largement contribué à la réussite de cette approche.

Mieux informer les consommateurs

Pour tirer pleinement parti du potentiel de cette stratégie, les avancées technologiques ne suffisent pas, il faut également convaincre les consommateurs d'acheter les véhicules les plus efficaces. Cela passe par une meilleure information sur la consommation de carburant dans les points de vente, ce qui est précisément l'objet du programme européen d'étiquetage sur les voitures. Une Directive de 1999 impose:

- que la consommation de carburant et les émissions de CO₂ des véhicules soient indiquées sur une étiquette et une affiche dans le point de vente;
- qu'un guide reprenant ces données soit disponible sur simple demande pour tous les véhicules neufs proposés à la vente;

- que les données sur la consommation de carburant et les émissions de CO₂ soient incluses dans la documentation promotionnelle utilisée pour la commercialisation, la publicité et la promotion des véhicules auprès du grand public.

Persuasion fiscale

En 2002, la Commission européenne a proposé une série d'orientations pour l'avenir dans une Communication sur la taxation des voitures particulières dans l'UE. Cette Communication a été suivie d'une vaste consultation des parties prenantes, puis d'une proposition de Directive sur le régime fiscal des voitures particulières qui imposerait aux États membres qui appliquent un tel régime d'inclure un critère basé sur les émissions de CO₂ dans leurs calculs.

Une nouvelle Communication proposant des options pour poursuivre dans la voie de la réduction des émissions de CO₂ et aller au-delà des actuels engagements volontaires sera présentée en 2006. Des experts étudient la possibilité de faire des progrès supplémentaires côté véhicule, mais également d'adopter des mesures complémentaires, axées notamment sur les carburants alternatifs, les pneumatiques et lubrifiants à faible résistance, les systèmes de contrôle de la pression des pneumatiques et les climatiseurs à faible consommation. Les véhicules étant responsables de 10% environ des émissions de CO₂ dans l'UE, la moindre réduction est donc vraiment salubre. ■

Spécifications

Émissions moyennes pour les voitures particulières neuves (UE15)

1995	186 g CO ₂ /km
2003	164 g CO ₂ /km

Objectifs de la stratégie communautaire de réduction des émissions de CO₂

2008-2009	140 g CO ₂ /km (engagement volontaire des constructeurs automobiles)
2010-2012	120 g CO ₂ /km (objectif communautaire à atteindre grâce à la mise en œuvre des trois volets de la stratégie)

Pour plus d'informations

Site web de la DG Environnement sur les transports
ec.europa.eu/environment/co2/co2_home.htm



Sommet Inde-UE
© Communautés européennes

➤ Coopération internationale

L'UE et l'Inde font front commun

Avec plus d'un milliard d'habitants et un développement économique très rapide, l'Inde est confrontée à d'énormes défis environnementaux. L'Union européenne partage son expérience et son expertise avec l'Inde pour l'aider à relever ces défis depuis la signature, en septembre dernier, d'un plan d'action conjoint.

Pays démocratique le plus peuplé du monde et dixième économie de la planète, l'Inde est au cœur d'une période de profonds changements. Cette évolution peut entraîner des effets néfastes sur l'environnement, comme l'a récemment épinglé le rapport national sur la politique environnementale.

Selon ce rapport, «les facteurs qui contribuent directement à la dégradation de l'environnement sont la croissance démographique, les choix technologiques et de consommation ainsi que la pauvreté, car ils concourent à modifier les relations entre l'homme et l'écosystème; mais aussi le développement, dont l'agriculture intensive, les industries polluantes et l'urbanisation sauvage».

Et les auteurs du rapport d'ajouter que la dégradation de l'environnement est «une cause majeure de la persistance et de l'aggravation de la pauvreté, en particulier au sein de la population rurale». Ils expliquent que la mauvaise qualité de l'environnement nuit à la santé publique et que, selon des estimations, près de 20% des maladies observées en Inde sont imputables à des facteurs environnementaux.

Ce pays doit également faire face aux répercussions du changement climatique. La production agricole, qui représente 35% de son produit national brut, est particulièrement touchée. L'Institut national de recherche agronomique de New Delhi a découvert qu'une augmentation de la température de 2°C réduirait les rendements de céréales et de riz. Dans les régions subtropicales, une telle baisse pourrait se traduire par une chute de la production céréalière de l'ordre de 1,5 à 5,8%.

Le changement climatique fait également courir d'autres risques aux habitants qui vivent dans les régions côtières situées à faible altitude: l'augmentation du niveau de la mer et la multiplication des cyclones tropicaux. Selon les estimations, si le niveau de la mer augmente d'un mètre, quelque 7,1 millions d'habitants pourraient devoir être déplacés.

Les déchets constituent un autre problème de taille. L'Inde génère environ 320 millions de tonnes de déchets agricoles et 4,4 millions de tonnes de déchets dangereux chaque année. Sous l'effet d'un exode rural massif, les villes indiennes risquent d'avoir à faire face à d'énormes besoins en matière de gestion des déchets dans les prochaines années.

Un nouvel élan

La coopération entre l'Inde et l'UE remonte aux années 1960. Mais elle a pris un tour nouveau en septembre 2005, lors du sommet bilatéral qui s'est tenu à New Delhi. C'est en effet lors de ce sommet qu'a été conclu un accord sur un vaste plan d'action conjoint dans de nombreux domaines. Ce plan est sans précédent, dans la mesure où il propose un cadre sans équivoque de coopération régulière dans le domaine de l'environnement.

Confirmant leur volonté commune de «faire du développement durable une réalité», l'Inde et l'UE ont décidé de s'attaquer de concert aux problèmes environnementaux mondiaux et de réunir chaque année le groupe de travail conjoint chargé de l'environnement dans le but de revoir les

engagements pris dans le cadre du plan d'action.

Lors de ce sommet, l'UE et l'Inde ont également lancé une initiative sur le développement propre et le changement climatique. Cette initiative vient renforcer la collaboration existante dans le domaine de l'environnement et de l'énergie et ouvre la voie à une nouvelle coopération dans la mise au point et le déploiement de technologies propres, la mise en œuvre du mécanisme de développement propre (MDP) du Protocole de Kyoto et l'adaptation aux effets néfastes du changement climatique.

Le gouvernement indien a organisé deux grands événements dans les deux mois qui ont suivi le sommet: un atelier conjoint sur la mise en œuvre du MDP et le premier forum conjoint UE-Inde sur l'environnement. Ce forum, en grande partie consacré à la gestion des déchets, a offert aux deux parties l'occasion d'échanger des informations sur leurs pratiques. Un deuxième forum conjoint sur les déchets est prévu pour le début de 2007.

L'UE et l'Inde travaillent également ensemble dans le secteur énergétique, lequel présente pour les deux parties des défis communs liés notamment à la sécurité d'approvisionnement et à l'efficacité énergétique. La première conférence conjointe UE-Inde sur l'énergie et la deuxième réunion du groupe de travail UE-Inde sur l'énergie – créé en juin 2005 – se sont tenues à New Delhi en avril 2006. ■

Pour plus d'informations

Relations entre l'UE et l'Inde:
ec.europa.eu/external_relations/india/intro/index.htm

Coopération en matière de changement climatique
ec.europa.eu/environment/climat/montreal_05.htm

➤ Les déchets de la marine

L'affaire du porte-avion français, le *Clemenceau*, dont un tribunal a interdit le démantèlement en Inde et ordonné le retour en France, a attiré l'attention sur les problèmes de recyclage des navires en fin de vie dans le monde entier. Il ne s'agit pas d'une question d'ordre strictement économique. On s'intéresse de plus en plus à l'impact de l'industrie sur la santé des travailleurs et sur l'environnement. La Commission s'attaque à ce problème, considéré de plus en plus comme une priorité politique.



Démantèlement d'un bateau sur le chantier naval d'Alang, Gujarat, Inde, 1999
©Greenpeace/Yashwant

Un bulletin de santé pour les navires en fin de vie

Chantier de démantèlement naval, Chine, 1999
©Greenpeace/Lam, Clement

Le recyclage des navires en fin de vie est une pratique très efficace et viable dans la mesure où 95% du matériel, des mitrailles d'acier et de l'équipement peuvent être réutilisés. Tous pays confondus, ce secteur affiche un chiffre d'affaires annuel de quelque 1,2 milliard d'euros: 700 grands navires commerciaux partent à la casse chaque année, sans parler des bâtiments militaires.

De plus, la décision internationale de bannir les pétroliers à simple coque d'ici 2015 devrait donner lieu à une augmentation du nombre de navires à démanteler. On estime que d'ici 2010, quelque 400 pétroliers de ce type battant pavillon européen devraient être déclassés.

Autrefois essentiellement situés aux États-Unis et au Royaume-Uni, les chantiers de démolition se sont déplacés vers la Corée du Sud et Taiwan dans les années 1980 et vers la Chine dans les années 1990. Ils se retrouvent maintenant principalement au Bangladesh, en Inde et au Pakistan. Ils emploient environ 250 000 personnes rien qu'en Inde.

Toutefois, les sites existants ne pourront faire face à l'afflux prévu de pétroliers à simple coque. Des voix s'élèvent également pour dénoncer le fait que dans les pays en développement, de nombreux chantiers de démolition font courir des risques à leurs travailleurs et n'accordent pas à l'environnement toute l'attention qu'il mérite.

Même si des substances dangereuses, telles que les polychlorobiphényles (PCB), la peinture anti-salissures (le tributylétain,

TBT) ou l'amiante, sont proscrites ou en voie de l'être, elles se retrouvent encore dans les navires à démanteler qui ont été construits il y a 25 ou 30 ans et doivent être soigneusement enlevés.

Et l'avenir?

L'Organisation maritime internationale (OMI), l'Organisation internationale du travail et la Convention de Bâle du Programme des Nations unies pour l'environnement ont fixé des normes non contraignantes qui couvrent le recyclage des navires. Les dernières normes en date interdisent l'exportation de tous les déchets dangereux vers des pays qui ne sont pas membres de l'OCDE pour empêcher les pays de se décharger de leurs problèmes environnementaux sur les pays en développement.

L'UE est allée plus loin et a pris des dispositions législatives. La première – la Directive-cadre sur les déchets – définit les déchets pouvant se retrouver dans des navires exportés pour être démantelés, tandis que la seconde – le Règlement relatif au transfert des déchets – fixe les conditions dans lesquelles les déchets dangereux peuvent être importés ou exportés. Toutefois, ces règles sont faciles à contourner dans le cas de navires, car leur propriétaire peut décider de les démanteler en dehors des eaux européennes. On se prépare maintenant à appliquer dans le monde entier des mesures contraignantes aux navires en fin de vie.

Les Ministres européens de l'Environnement avaient insisté sur la nécessité de sévir bien avant que le *Clemenceau* n'ait entamé son

ignominieux retour vers la France. En juin dernier, ils ont adopté une résolution appelant l'OMI à rendre obligatoire un système de compte rendu sur les navires qui garantirait un niveau de contrôle équivalent à celui prévu par la Convention de Bâle. En décembre, l'Assemblée de l'OMI a accepté d'élaborer des mesures contraignantes qui pourraient être adoptées en 2008 ou 2009.

Le Royaume-Uni vient de lancer un processus de consultation publique à propos d'une stratégie de recyclage présentant les options applicables essentiellement aux navires de la marine nationale et qui pourrait ouvrir la voie à la création de chantiers de recyclage dans ce pays.

La Commission a mis en place un groupe de travail interne qui réunit des experts des domaines de l'environnement, des transports, de la recherche, de l'industrie, de la concurrence et des échanges. Elle envisage de consulter les États membres à propos des mesures qu'ils prévoient d'appliquer aux navires battant leur pavillon. Par ailleurs, elle prépare une étude sur le démantèlement des navires. Une fois terminée, en principe en 2007, cette étude pourrait alimenter la réflexion sur les mesures à prendre à l'échelle européenne. ■

Pour plus d'informations

EU Waste Framework Directive
ec.europa.eu/scadplus/leg/en/lvb/l21197.htm

EU Waste Shipments Regulation
ec.europa.eu/environment/waste/shipments/index.htm

➤ **Eco-innovation**

L'éco-industrie européenne détient un tiers du marché mondial et représente déjà plus de 2% du produit intérieur brut communautaire. Ce secteur affiche un taux de croissance de 5% par an. Cette année, la Commission européenne lance une série d'initiatives dans le but d'encourager les entreprises européennes à se tourner vers l'éco-innovation.



Système de filtration
© Rothenberg & de Jonge, Sorbisenne.

Promouvoir les technologies vertes

Le Plan d'action en faveur des technologies environnementales (ETAP) est la pierre angulaire de la politique communautaire en matière d'éco-innovation. Il contribue directement à l'accomplissement des objectifs de la stratégie de Lisbonne en matière de croissance et d'emploi. Lancé en 2004, ce plan d'action propose un large éventail de mesures, qui visent notamment à accorder une plus grande priorité aux technologies vertes dans le programme-cadre de l'UE en matière de recherche et de développement et à créer des «plates-formes technologiques». Les plates-formes technologiques rassemblent les parties prenantes sous l'égide d'entreprises en vue de définir des objectifs en matière de recherche et développement technologique et d'élaborer des indicateurs pour les atteindre.

Ce plan d'action a été bien accueilli par les entreprises, les chercheurs et les organisations non gouvernementales. Cette année verra la création d'un groupe de travail européen sur les technologies environnementales dont la mission sera de réunir les acteurs clés pour affiner le plan et définir les étapes suivantes.

Les travaux concernant la création d'un nouveau programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (PIC) pour la période 2007-2013 sont en bonne voie. L'objectif de ce programme est de mobiliser du capital-risque pour financer la recherche et le développement. Les Fonds structurels, la Banque européenne d'investissement et le programme LIFE pourront également être mis à contribution.

La pression de la compétitivité

En 2005, les exportations de l'éco-industrie européenne ont augmenté de 8% et ont généré un excédent commercial de plus 600 millions d'euros. Il reste toutefois beaucoup à faire pour s'assurer que l'Europe ne cède pas de terrain sur ce marché concurrentiel. Le Japon occupe la première place du marché du véhicule hybride et, au Brésil, plus de la moitié des véhicules neufs achetés en 2005 sont équipés de moteurs adaptés aux biocarburants.

Plusieurs facteurs expliquent pourquoi il est si urgent de trouver de nouvelles technologies davantage respectueuses de l'environnement. Le changement climatique se poursuit à un rythme tel qu'il impose de recourir à des énergies renouvelables qui génèrent moins d'émissions de gaz à effet de serre. L'épuisement des ressources naturelles et la perte de biodiversité qui en découle (voir les pages 3 et 4) impliquent la recherche de solutions alternatives. Et la pollution de l'environnement dans lequel nous vivons – l'air, l'eau et le sol – est néfaste pour la santé et entraîne une augmentation des coûts de soins de santé et d'assurance ainsi qu'une baisse de la productivité.

L'innovation environnementale s'inscrit de plus en plus dans une logique financière. Certaines entreprises florissantes estiment récupérer près de trois fois leur mise en un an.

La Commission européenne encourage les autorités à opter pour des achats écologiques (voir *L'Environnement pour les Européens* n° 22) afin de développer les marchés de produits et services plus respectueux de l'environnement, de remettre en cause les

subventions qui sont défavorables à l'environnement et d'assortir les produits et technologies de normes de référence pour sensibiliser les consommateurs et gagner leur confiance. Il reste que créer un environnement favorable ne suffit pas, il faut aussi que les entreprises jouent le jeu.

Vers une diffusion plus importante

Que le Sommet européen des Affaires organisé à Bruxelles en mars 2006 ait consacré toute une session à l'éco-innovation illustre bien à quel point les technologies durables sont importantes. Stavros Dimas, Commissaire européen en charge de l'Environnement, a présenté aux hommes d'affaires trois défis différents:

- identifier des secteurs susceptibles de procurer des bénéfices écologiques;
- lancer des investissements;
- progresser vers une diffusion plus importante – en adoptant des stratégies de promotion et de marketing dans le but d'accroître la demande de produits écologiques.

La Commission souhaite également voir se multiplier les «éco-partenariats», des alliances conclues par des entreprises dans l'esprit du Conseil mondial des entreprises pour un développement durable, afin de favoriser la mise en réseau et la création de «co-entreprises».

Pour plus d'informations

ETAP
ec.europa.eu/environment/etap/index.htm



© Communautés européennes

Dix ans après son adoption, la Directive européenne relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution (IPPC) est encore loin d'être vraiment appliquée. Certains États membres doivent redoubler leurs efforts pour respecter le délai de mise en conformité fixé au 30 octobre 2007. À cette date, toutes les installations IPPC devront posséder un permis et adopter un mode de fonctionnement conforme à la Directive. Le processus d'analyse qui vient d'être lancé contribuera à l'amélioration de la protection de l'environnement et de la réglementation sur les émissions industrielles.

Permis environnementaux : un nouvel élan s'impose

Une part considérable de la pollution observée en Europe est imputable à l'industrie. Dans ce contexte, les mesures visant à contrôler et à réduire l'impact de l'industrie sur l'environnement revêtent une importance capitale dans la lutte pour la protection de l'environnement européen.

Adoptée en 1996, la Directive européenne IPPC propose un cadre commun pour la délivrance des permis aux installations industrielles et leur contrôle dans toute l'UE. Elle vise quelque 50 000 installations, en particulier dans les secteurs de la chimie, de l'énergie, de la métallurgie, de la gestion des déchets et de l'agriculture intensive.

Les meilleures techniques disponibles

La Directive adopte une approche intégrée, dans la mesure où elle impose aux autorités compétentes de tenir compte de la performance environnementale globale d'une installation avant de délivrer un permis. Par performance globale, on entend notamment les rejets dans l'air, l'eau et le sol, la production de déchets, l'utilisation de matières premières et d'énergie, le bruit, la prévention des accidents et la réhabilitation des sites. L'un des principes clés de la Directive est de soumettre la délivrance des permis au système dit des «meilleures techniques disponibles» (MTD) qui présente toutefois une certaine souplesse afin de s'adapter aux contextes locaux. Les MTD sont définies dans les documents de référence sur les MTD (BREF) publiés par la Commission européenne dans 32 secteurs industriels.

La Directive impose la mise en conformité de toutes les nouvelles installations depuis octobre 1999, mais elle a prévu un délai pour les installations existantes. Toutefois, l'échéance arrive à grand pas, puisqu'elle est fixée au 30 octobre 2007.

Un nouvel élan pour favoriser la mise en application

Dans son premier rapport sur la mise en œuvre de la Directive IPPC, la Commission déplore la lenteur de la mise en application de ce volet essentiel de la politique environnementale de l'UE. Selon les informations les plus récentes, seulement 40% des installations existantes ont obtenu un permis conformément aux procédures prévues par la Directive IPPC. De plus, la situation varie énormément d'un pays à l'autre¹.

Il est impératif de donner un nouvel élan au processus pour respecter le délai imparti et accomplir les objectifs fixés à l'échelle mondiale en matière de protection de l'environnement et de développement durable. La Commission a lancé un plan d'action en faveur de la mise en application de la Directive IPPC dans son souci d'améliorer la situation et d'aider les États membres; mais il est clair que ceux-ci doivent consentir des efforts plus importants pour délivrer les permis requis.

Améliorer le cadre réglementaire

Toutes les parties prenantes s'accordent à reconnaître que la Directive IPPC est un moyen très efficace de réglementer le fon-

ctionnement des grandes installations industrielles, mais qu'il est toujours possible d'améliorer les choses. La Commission a lancé un processus d'analyse en collaboration avec des parties concernées dans le but d'étudier la possibilité d'améliorer le cadre légal pour l'adapter aux défis économiques d'aujourd'hui, tout en rehaussant le niveau de protection environnementale. Cette analyse s'inspire également de l'approche des stratégies thématiques, en particulier dans le domaine de la qualité de l'air, de la gestion des déchets et de la protection des sols.

Un groupe consultatif a été chargé d'ouvrir le dialogue et de s'assurer que tous les États membres et l'ensemble des parties prenantes sont consultés. À l'issue de cette analyse, en 2007, la Commission en présentera les résultats et soumettra, le cas échéant, des propositions législatives. ■

¹ Indicateurs sur l'évolution de la délivrance des permis: ec.europa.eu/environment/ipcc/ipcc_indic_permits.htm

Pour plus d'informations

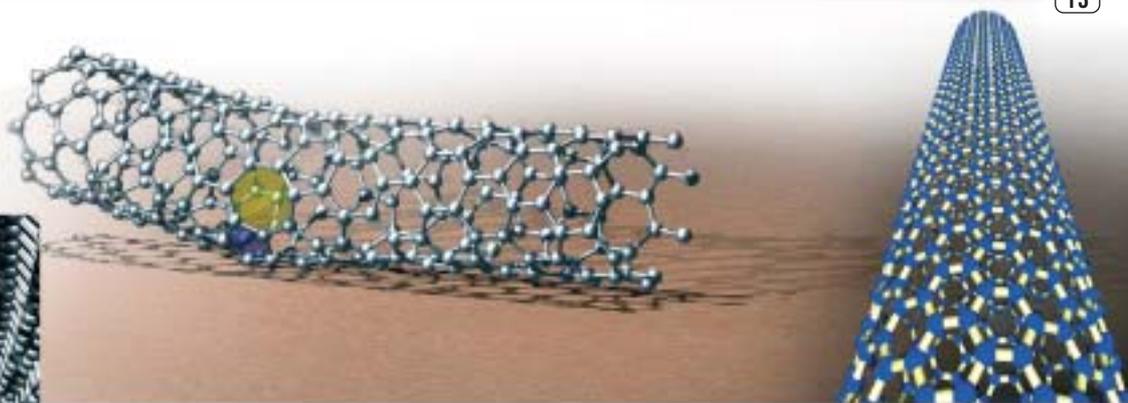
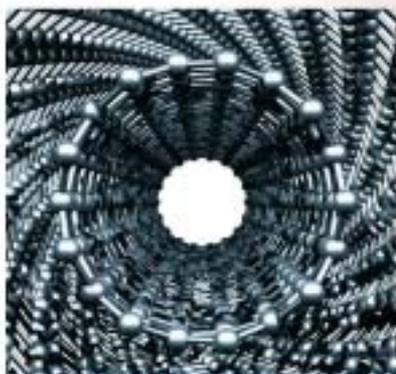
Site de la Commission sur la Directive IPPC
ec.europa.eu/environment/ipcc/index.htm

Bureau européen IPPC chargé de la rédaction des BREF
eippcb.jrc.es/pages/FActivities.htm

Processus d'analyse
ec.europa.eu/environment/ipcc/ipcc_review_process.htm

Rapport de la Commission concernant la mise en œuvre de la Directive IPPC
ec.europa.eu/environment/ipcc/ipcc_report.htm

Stratégies thématiques
ec.europa.eu/environment/newprg/strategies_en.htm



©Chris Ewels

L'environnement et les nanosciences

Les nanosciences font souvent la une de l'actualité, autant pour leur potentiel sans limite que pour les incertitudes qui continuent d'entourer ce domaine scientifique de pointe qui confine au cœur de l'atome. Certains les considèrent comme une panacée permettant de sauver des vies, des emplois et même la planète, mais d'autres – les «nanosceptiques» – craignent que leurs répercussions sur l'environnement et la santé l'emportent sur les avantages. Et naturellement, la vérité se situe quelque part entre ces deux extrêmes.

Nanotechnologies: panacée ou boîte de Pandore?

En un peu plus de dix ans, un domaine scientifique méconnu, au cœur de l'infiniment petit, est devenu un véritable secteur technologique qui promet de tout révolutionner, des polymères à la médecine. Toutefois, les progrès nanoscientifiques sont à double tranchant lorsqu'on en vient à l'environnement.

On ne sait que peu de chose sur ce qui arrive aux nanoparticules dans l'environnement. Certains craignent qu'elles s'accumulent dans les organismes vivants, qu'elles détériorent les écosystèmes et qu'elles compromettent la biodiversité à cause de leur taille infime (un milliardième de mètre ou un millième de cheveu humain). L'homme serait donc concerné. Les nanoparticules se trouvant dans l'air ambiant pourraient facilement pénétrer dans le corps humain où elles interféreraient par exemple avec les protéines cellulaires et le système immunitaire.

À l'inverse, des scientifiques prétendent que les nanotechnologies pourraient largement contribuer à protéger l'environnement. À titre d'exemple, citons des applications telles que l'utilisation de nanoparticules pour piéger les substances polluantes dans l'eau ou encore améliorer les capteurs d'émission de gaz, comme le montre le projet de recherche Nanogas financé par l'UE.

Prudence, prudence

Quoi qu'il en soit, il faut approfondir les recherches pour déterminer si la nanorévolution présente des risques significatifs pour la santé et l'environnement. Dans sa Communication *Vers une stratégie européenne en faveur des nanotechnologies* de mai 2004, la Commission insiste sur la nécessité d'adopter

une approche sûre et responsable et d'intégrer l'évaluation des risques à la R&D sur les nanotechnologies.

Plusieurs projets financés au titre des programmes-cadres (PC) de recherche et de développement de l'UE, notamment Nanosafe et Nanopathology, ont beaucoup contribué à enrichir les connaissances. Le projet Nanosafe a, par exemple, étudié les mesures de prévention et les codes de pratiques à appliquer pour utiliser et produire des nanoparticules.

Par ailleurs, un réseau baptisé «Nanoforum» a été créé pour offrir aux parties prenantes l'occasion d'exprimer leurs espoirs et leurs inquiétudes dans ce domaine. Selon les résultats d'une enquête publiée en décembre 2004, la majorité des personnes interrogées ont le sentiment que les nanotechnologies auront un grand impact sur l'industrie européenne (90%) et sur les citoyens (80%) dans les dix ans à venir. Toutefois, la plupart d'entre elles s'accordent à reconnaître que l'Europe doit évaluer les risques potentiels pour la société – notamment la santé publique, la sécurité et l'environnement – et que cette tâche devrait être du ressort de l'UE.

Les deux inquiétudes majeures concernent l'exposition de l'homme aux nanoparticules (72%) et la libération de celles-ci dans l'environnement (56%), même si nul n'ignore que des nanoparticules se trouvent déjà dans l'air ambiant, que ce soit naturellement ou du fait d'activités de l'homme, comme des procédés industriels impliquant une combustion à haute température, par exemple.

De la stratégie à l'action

L'UE a publié en juin 2005 un plan d'action en faveur des nanotechnologies (2005-2009) qui définit les mesures à prendre pour «la mise en œuvre immédiate d'une stratégie de nanoscience et nanotechnologies sûre, intégrée et responsable».

Ce plan décrit la marche à suivre pour initier la recherche et le développement dans le domaine des nanotechnologies, élaborer des normes communes, améliorer la place des nanosciences dans le 7^e PC (2007-2013) et créer des plates-formes technologiques, comme celle pour la nanomédecine. Il insiste sur l'importance du dialogue et de l'intégration d'une évaluation approfondie des risques pour la santé, l'environnement, les consommateurs et les travailleurs.

Et le plan d'action de conclure que s'il est vrai que, pour notre société, les nanosciences sont une source de progrès et d'avantages importants qui améliorent notre qualité de vie, elles n'en comportent pas moins certains risques, comme n'importe quelle technologie, «qui doivent être reconnus ouvertement et étudiés en amont».

Pour plus d'informations

Projet Nanogas (la détection des gaz à l'aide des nanotechnologies)
ec.europa.eu/research/industrial_technologies/impacts/article_3011_en.html

Nanoforum
www.nanoforum.org/



© Scottish National Heritage/Laurie Campbell



➤ Les jeunes Européens et l'environnement

«Cool» et «fun» sont vraiment les maîtres mots du site web «Les jeunes Européens et l'environnement» de la Commission européenne après sa cure de rajeunissement. Ce site a subi bien plus qu'un simple toilettage et propose désormais des contenus encore plus attractifs pour les jeunes Européens.

Le site web fait peau neuve

Nauguré en 2003, le site web de la DG Environnement «Les jeunes Européens et l'environnement» a remporté un grand succès auprès des jeunes citoyens de l'Union, de 8 à 18 ans, sans parler de leurs enseignants et de ceux qui sont restés jeunes d'esprit. Rien qu'en février 2006, il a attiré plus de 90 000 visiteurs, soit une fréquentation supérieure de 30% à celle enregistrée en septembre 2005 (63 000 visiteurs).

«Le site traite de problèmes spécifiques, comme l'effet de serre, la pollution marine ou le recyclage, et montre ce que nous pouvons faire, nous les jeunes», explique un jeune visiteur suédois. Il propose des exemples d'activités de groupe et de projets qui peuvent être entrepris en classe. Les enseignants estiment également important d'expliquer ce que l'Union européenne fait pour protéger l'environnement, en particulier auprès des adolescents.

Toutefois, les sites web ont tendance à vieillir plus vite que leurs audiences à l'heure cybernétique. En octobre 2005, des journalistes spécialisés dans les médias pour jeunes ont déclaré que le site méritait un peu plus de dynamisme. La DG Environnement a donc décidé de remanier le site «Les jeunes Européens et l'environnement» pour lui redonner du tonus sans rien sacrifier à l'information (des rubriques d'information en 20 langues). Le site totalement remanié sera en ligne en mai.

«Nous avons voulu rendre le site web plus attractif aux yeux des jeunes», explique Thea Pieridou, responsable du site au sein de la DG Environnement. «Et nous

avons relooké pour qu'il soit «cool», dynamique et interactif.

L'identité graphique du site est d'allure plus jeune grâce aux dessins et à l'animation. L'arrivée de Jiffy, personnage tout de vert vêtu à la fois sympathique et toujours prêt à aider, invite les jeunes à parcourir les différentes rubriques.

Bien plus qu'un simple toilettage

Le site a subi bien plus qu'un simple toilettage. Trois nouvelles rubriques sont venues s'ajouter aux grandes rubriques qui existaient déjà, à savoir «L'air», «L'eau», «Les déchets» et «La nature». La rubrique «Infos et événements» donne des informations sur l'environnement qui ne manqueront pas d'intéresser les jeunes et parle d'événements auxquels ils pourraient avoir envie de participer.

Parmi ces événements, citons le Concours scolaire lié à la *Semaine verte* 2006, qui invite les jeunes à exprimer leur vision de la biodiversité de manière artistique, que ce soit sous la forme de dessins, de peintures ou de vidéos. La cérémonie de remise des prix se déroulera dans le courant de la *Semaine verte*, qui se tiendra cette année du 30 mai au 2 juin.

Une autre rubrique, «La question verte du mois», pose chaque mois une nouvelle question sur l'environnement. Les visiteurs dont la réponse est sélectionnée recevront des explications plus détaillées sur le sujet en question.

La rubrique «Des commentaires?» est la plus interactive de toutes: elle encourage les jeunes à exprimer leur point de vue sur des questions environnementales qui leur tiennent à cœur. Elle leur demande d'expliquer pourquoi les problèmes qu'ils soulèvent sont importants à leurs yeux et ce qu'on peut faire pour les résoudre. Au terme du délai de soumission des avis, la DG Environnement publie les cinq points de vue les mieux argumentés.

«Les parties interactives du nouveau site inviteront les jeunes à la réflexion et les sensibiliseront plus encore à la cause de l'environnement», se réjouit Thea Pieridou.

La DG Environnement espère que le remaniement du site sera apprécié par les visiteurs habituels et qu'il en attirera d'autres. Il est essentiel de promouvoir la sensibilisation aux questions environnementales chez les jeunes, car ils sont curieux, ouverts, sans parti pris et très réceptifs aux idées qui façonneront leur mode de réflexion pour le restant de leur vie. C'est d'autant plus important qu'ils sont les décideurs de demain et qu'ils seront un jour amenés à s'occuper de la planète. ■

Pour plus d'informations

Site web «Les jeunes Européens et l'environnement»
ec.europa.eu/environment/youth/index_en.html
 Concours scolaire *Semaine verte* 2006
greenweek2006.eun.org/www/en/pub/greenweek_2006/home.htm

En bref ... En bref

Vers une politique énergétique durable

Le nouveau Livre vert de la Commission «Une stratégie européenne pour une énergie sûre, compétitive et durable» décrit une vision stratégique qui s'inspire de ces trois composantes vitales.

Publié en mars, il s'articule autour de six grandes priorités: la compétitivité et le marché énergétique intérieur, la diversification du bouquet énergétique, la solidarité, le développement durable, l'innovation et la technologie et la politique extérieure. Dans son souci de développer les idées présentées dans le Livre vert, la Commission a lancé une consultation publique en ligne qui se poursuivra jusqu'au 24 septembre 2006. Elle se basera sur les réponses au questionnaire en ligne pour formuler des propositions plus concrètes.

Pour plus d'informations:

Livre vert
ec.europa.eu/energy/green-paper-energy/index_en.htm

Le changement climatique au programme de la Semaine européenne de la mobilité

Près d'un millier de villes européennes se sont déjà inscrites à l'édition de 2006 de la Semaine européenne de la mobilité (du 16 au 22 septembre). Le thème de cette année sera le changement climatique.

Cette manifestation d'envergure européenne vise à engager un large débat à propos de la nécessité de changer de comportement et de répondre aux besoins de mobilité par d'autres moyens que la voiture particulière, par exemple. Elle cherchera à promouvoir d'autres modes de transport durables, comme la bicyclette, la marche, les transports publics et le covoiturage.

La Semaine de la mobilité se terminera en apothéose par la Journée sans voitures, prévue cette année encore le 22 septembre: la circulation automobile sera bannie du centre de nombreuses villes sur tout le continent et cédera la place aux piétons, aux cyclistes et aux amateurs de skateboard et de rollers qui seront les rois de la journée. Cette campagne, à laquelle près de 1 500 villes



participent, est désormais connue dans le monde entier sous le slogan «*En ville, sans ma voiture!*».

© Kate Holman

Pour plus d'informations

Semaine européenne de la mobilité
www.mobilityweek-europe.org
Journée internationale sans voitures
www.22september.org/

De la connaissance à la croissance durable

Le Sommet européen des Affaires s'est tenu à Bruxelles les 16 et 17 mars 2006. Cet événement de grande envergure a attiré plus de deux mille chefs d'entreprise et décideurs, dont une centaine d'orateurs de marque. Cette manifestation de deux jours s'est concentrée sur les moyens à mettre en œuvre pour «Construire l'Europe de l'excellence: transformer la connaissance en croissance».



Le dialogue entre le monde de l'entreprise et les décideurs aidera à définir les orientations que l'Europe doit suivre pour prendre le chemin de l'innovation et progresser sur la voie de la croissance économique durable et celle de la création d'emplois, dans l'intérêt des citoyens européens et de l'environnement dans lequel ils vivent.

La DG Environnement avait placé son stand bien en vue pour s'assurer que le pilier environnemental de la durabilité serait bien présent dans tous les esprits, ce qui lui a valu un grand nombre de visiteurs. Le stand regorgeait d'informations sur la politique de

l'environnement et sur les activités de la DG Environnement.



© JJ De Neyer

Pour plus d'informations

Sommet européen des Affaires
www.ebsummit.org

Ne désertez pas les zones arides !

L'édition 2006 de la Journée mondiale de l'environnement aura lieu le 5 juin et sera consacrée cette année au problème des déserts et de la désertification.

Sous le slogan «*Ne désertez pas les zones arides!*», cette manifestation mondiale insistera sur la nécessité de protéger ces régions précieuses qui représentent plus de 40% de la superficie de la planète et où vit un tiers de la population mondiale.

En 2006, c'est en Algérie que se dérouleront les principales manifestations, mais la plupart des pays organiseront des événements locaux. Le Programme des Nations unies pour l'environnement propose 77 manières de célébrer cette journée à ceux qui voudraient y participer, mais qui manquent d'inspiration.

Pour plus d'informations

Journée mondiale de l'environnement 2006
www.unep.org/wed/2006/english/



Nouvelles publications de la Direction générale de l'environnement

La politique de l'UE en matière de biotechnologie (EU Policy on Biotechnology)

KH-74-06-112-EN-C – ISBN 92-79-01330-0
En anglais uniquement - Disponible en version papier et en version électronique
ec.europa.eu/environment/biotechnology/pdf/eu_policy_biotechnology.pdf



La biotechnologie peut améliorer notre qualité de vie, par exemple en nous procurant une meilleure alimentation et des médicaments plus efficaces ainsi qu'en nous offrant un environnement plus sain grâce à l'amélioration des pratiques agricoles, certes, mais elle soulève un certain nombre de questions éthiques et environnementales qui doivent être prises en considération lors de la formulation des politiques. Ce dossier décrit les rouages européens de la politique, de la recherche et de la législation en ce qui concerne la biotechnologie.

Convention sur la diversité biologique: Mise en œuvre au sein de l'Union européenne

KH-72-05-734-EN-D – EN - FR - ES - PT
Disponible en version papier et en version électronique
ec.europa.eu/environment/biodiversity/international/pdf/leaflet_fr.pdf

Cette brochure donne un aperçu de ce que l'Union européenne fait pour tenir les engagements qu'elle a pris lors de la signature de la Convention des Nations



unies sur la diversité biologique. Elle passe toutes les actions en revue: de la protection des habitats et des espèces en danger à l'utilisation de la biotechnologie, en passant par le partage de ses avantages. Le dossier du même nom dresse un bilan plus détaillé sur la biodiversité et l'UE.

Convention sur la diversité biologique: Mise en œuvre au sein de l'Union européenne

KH-72-05-726-EN-C – ISBN 92-79-00789-0
EN - FR - ES - PT – Disponible en version papier et en version électronique
ec.europa.eu/environment/biodiversity/international/pdf/brochure_fr.pdf

Les écosystèmes et la diversité biologique n'obéissent pas à la loi de l'homme et ne respectent pas les frontières tracées par celui-ci. Dans ce domaine, les compétences d'action relèvent clairement des sphères mondiale, nationale et régionale. La présente brochure décrit comment la Communauté européenne applique certains articles spécifiques de la Convention des Nations unies sur la diversité biologique.



Statistiques environnementales 2006: indice du progrès écologique en Europe (EU Environment-related Figures 2006: Measuring Environmental Progress in Europe)

KH-73-06-647-EN-C – En anglais uniquement
Disponible en version papier et en version électronique
ec.europa.eu/comm/environment/statistics/pdf/leaflet_env_indic_2006.pdf

Sept citoyens européens sur dix ont le sentiment que l'état de l'environnement influe sur leur qualité de vie. Ces 30 dernières années, l'UE a adopté une série de mesures visant à améliorer et à protéger notre environnement. Des indicateurs, dont les dix présentés dans ce dossier, mettent en évidence des domaines dans lesquels des progrès ont été accomplis et épinglent ceux qui méritent davantage d'efforts.



Sauf mention contraire, les publications sont disponibles gratuitement à l'adresse suivante:
Centre d'information (BU-9 0/11),
DG Environnement,
Commission européenne,
B-1049 Bruxelles, Belgique.
Fax: +32 2 29 96198
E-mail: env-pubs@cec.eu.int

Agenda

30 mai-2 juin 2006

Semaine verte, conférence annuelle et exposition sur l'environnement organisées par la Commission européenne, Bruxelles, Belgique. La biodiversité est le thème de l'édition de cette année.

5 juin 2006

Journée mondiale de l'environnement et lancement par la Commission européenne d'une campagne de sensibilisation au changement climatique dans tous les États membres de l'UE.

18 - 21 juin 2006

Dialogue ministériel informel sur le changement climatique: des ministres venus du monde entier discuteront des mesures à prendre à l'échelle internationale pour lutter contre cette menace, à la réserve privée de Kapama, Afrique du Sud.

26 - 27 juin 2006

Réunion à Luxembourg des Ministres de l'Environnement (Conseil «Environnement»), à l'ordre du jour: l'adoption d'un certain nombre de propositions législatives et un débat sur les questions environnementales figurant à l'agenda communautaire.

15 - 17 juillet 2006

Sommet du G8 à Saint-Petersbourg, Russie, à l'ordre du jour: l'adoption d'une déclaration et d'un plan d'action sur la sécurité énergétique dans le monde.

16 - 22 septembre 2006

Semaine européenne de la mobilité, qui se terminera en apothéose par la Journée européenne sans voitures le 22 septembre. Thème de l'édition de cette année: la mobilité et le changement climatique.

19 - 21 septembre 2006

Conférence sur la biodiversité dans le cadre de l'aide communautaire au développement, à Paris, France.

Sélection de Propositions et de Communications récentes

Ces documents sont disponibles sur la base de données EUR-Lex à l'adresse : europa.eu/eur-lex/

- > Communication concernant un plan d'action communautaire pour la protection et le bien-être des animaux au cours de la période 2006-2010 (DG Santé et Protection des consommateurs) (COM/2006/13 final)
- > Document de travail de la Commission concernant un plan d'action communautaire pour la protection et le bien-être des animaux au cours de la période 2006-2010 - Cadre stratégique des actions proposées (DG Santé et Protection des consommateurs) (COM/2006/14 final)
- > Proposition de décision du Conseil instituant un mécanisme communautaire de protection civile (refonte) (COM/2006/29 final)
- > Communication de la Commission: *Stratégie de l'UE en faveur des biocarburants* (DG Agriculture et Développement rural) (COM/2006/34 final)
- > Proposition de directive modifiant la directive 76/769/CEE du Conseil concernant la limitation de la mise sur le marché de certains dispositifs de mesure contenant du mercure (DG Entreprises et Industrie) (COM/2006/69 final)
- > Communication de la Commission : *Rapport sur la mise en œuvre des mesures nationales relatives à la coexistence des cultures génétiquement modifiées et de l'agriculture conventionnelle et biologique* (DG Agriculture et Développement rural) (COM/2006/104 final)



Office des publications

Publications.eu.int